



dégâts des eaux et chômage technique en cdd?

Par **theants**, le **21/09/2012** à **20:09**

Bonjour,

Je travaille dans un musée qui vient de subir un dégât des eaux. Le musée risque d'être fermé durant une semaine le temps de traiter les dégâts.

Je me pose donc une question, je suis en CDD a 24h/semaine, j'ai pris mes fonctions ce mardi (j'ai donc travaillé 24h en tout) est-ce que les CDD ont le droit au chômage technique ? Ou est-ce que je vais perdre ma semaine de travail?

Merci d'avance pour votre réponse.

Theants

Par **P.M.**, le **21/09/2012** à **21:08**

Bonjour,

Les CDD ont droit comme les autres salariés au chômage partiel...

Par **theants**, le **21/09/2012** à **21:37**

bonjour, merci de votre réponse! j'y ai le droit même si j'ai pas assez cumulé d'heures pour le chômage? Je n'y connais rien car je suis jeune je sors des études et je n'ai pas encore beaucoup travaillé hors emploi saisonnier ! Merci

Par **P.M.**, le **21/09/2012** à **21:53**

Je vous propose [ce dossier...](#)